

Première réponse d'EAPN à
l'initiative phare Plateforme
européenne de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale :

Un cadre européen pour la
cohésion sociale et territoriale

17 JANVIER 2011

Introduction

Le 16 décembre 2010, la Commission Européenne a publié ses propositions tant attendues sur la Plateforme Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit d'une des sept initiatives phares proposées dans la stratégie Europe 2020. La Plateforme phare vise à soutenir la réalisation de l'objectif chiffré européen qui consiste à sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté à l'horizon 2020, en développant la vision d'un *“cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale”*, permettant de garantir que *« les avantages de la croissance et de l'emploi soient largement partagés dans toute l'Union européenne et que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se voient donner les moyens de vivre dans la dignité et de participer activement à la société »*. Dans ce but, la Commission propose **5 domaines d'action**, soutenus par les initiatives spécifiques présentées dans le document de travail des services de la Commission :

- 1) Agir au niveau de l'ensemble des politiques ;
- 2) Veiller à une utilisation plus large et plus efficace des fonds européens pour favoriser l'inclusion sociale ;
- 3) Stimuler l'innovation sociale sur la base de données concrètes ;
- 4) Travailler en partenariat et mobiliser le potentiel inhérent à l'économie sociale ;
- 5) Renforcer la coordination des politiques entre les États membres.

Dans l'ensemble, EAPN se félicite des propositions de la Commission pour la Plateforme, qui s'inspirent de nombreuses [propositions faites par EAPN](#)¹. Le réseau est convaincu que les propositions de la Commission sont susceptibles de jeter les bases d'avancées substantielles dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de promotion de la cohésion sociale et territoriale. Toutefois, pour que ce nouveau cadre soit efficace, il devra consolider le modèle social européen, qui constitue la pierre angulaire des valeurs européennes, et proposer davantage d'actions concrètes visant la réalisation des droits sociaux, notamment dans le cadre de la crise et des mesures d'austérité des gouvernements. Il s'agira, entre autres, de consolider la Méthode Ouverte de Coordination sociale et de placer la participation des parties prenantes, et principalement des personnes en situation de pauvreté et des ONG, au cœur du dispositif.

¹ EAPN, *Propositions d'EAPN pour la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté*, Juillet 2010. http://www.eapn.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=1822:eapn-presents-its-proposals-on-the-european-platform-against-poverty&catid=46&Itemid=77&lang=fr.

Messages clés

- **La pauvreté et l'exclusion sociale ne pourront diminuer de manière pérenne ni une croissance inclusive être atteinte tant que les inégalités et la discrimination ne seront pas combattues, en particulier dans le contexte de la crise.** L'une des premières priorités doit être la réduction des inégalités en matière de revenus et de richesses, ainsi que la lutte contre la discrimination dans l'accès aux droits, aux services et aux emplois. Le développement des inégalités doit faire l'objet d'un suivi actif et des actions urgentes s'imposent pour combler l'écart, dans le cadre d'une approche intégrée.
- **Sceller une approche basée sur les droits, apte à concrétiser la Charte des Droits Fondamentaux et les clauses sociales horizontales, notamment en développant une évaluation plus efficace de l'impact social aux niveaux européen et national. Par ce biais, il s'agit de garantir que toutes les politiques contribuent à atteindre plutôt qu'à s'éloigner de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.** L'UE doit investir publiquement dans le processus d'évaluation de l'impact social (EIS) au niveau européen et au niveau national et assurer son suivi par le truchement de la Plateforme phare. Elle doit rendre le processus d'audit social plus transparent, plus pertinent et plus efficace dans tous les domaines politiques, y compris les politiques économiques. Il s'agit tout d'abord d'assurer un suivi public de l'impact social de la crise et de prévenir l'augmentation de la pauvreté que risquent d'engendrer les mesures d'austérité imposées aux gouvernements dans le cadre du pacte européen de stabilité et de croissance.
- **Définir des actions plus concrètes pour une réelle mise en œuvre des droits sociaux qui débouchera sur une véritable amélioration de la vie des personnes en situation de pauvreté. Il s'agit notamment de définir une feuille de route pour la réalisation de la stratégie pour l'inclusion active et de fixer l'objectif de garantir à tous un revenu minimum adéquat, situé au moins au-dessus du seuil de pauvreté d'ici à 2020.** Cela signifie qu'il faut adopter un calendrier pour la concrétisation de l'inclusion active (accès à un emploi décent et de qualité, à des services de qualité, notamment à un logement, à des soins de santé et à une éducation abordables). Cela signifie également qu'il faut définir l'objectif que soit garanti à tous, dans l'Union européenne d'ici à 2020, un revenu minimum adéquat, situé au moins au-dessus du seuil de pauvreté, qui constituerait une première étape vers une directive cadre.
- **L'emploi seul ne protège pas de la pauvreté. Il conviendrait de mettre au point une stratégie de lutte contre le phénomène des travailleurs pauvres, de garantir l'accès à des emplois durables et de qualité, de lutter contre le dumping social et de consolider les systèmes de protection sociale pour protéger les personnes ne pouvant travailler.** Il conviendrait de créer des emplois de qualité, qui offrent des salaires décents, de bonnes conditions de travail, de combattre les discriminations ainsi que de garantir l'existence d'un marché du travail inclusif pour les groupes vulnérables et la possibilité d'y accéder. Ces efforts doivent s'accompagner d'un investissement dans des systèmes de protection sociale renforcés et plus efficaces, offrant un revenu adéquat et des services de soutien aux personnes ne pouvant travailler. Cela doit également s'accompagner d'actions de lutte contre le dumping social. La crise ne doit pas servir d'excuse pour prétendre qu'on ne peut se le permettre.

- **Placer les personnes en situation de pauvreté et les ONG, qui les soutiennent, au cœur de la Plateforme, au niveau national et au niveau européen. Soutenir fermement la MOC sociale en tant que stratégie participative et intégrée, se développant au travers de stratégies nationales pluriannuelles pour la protection sociale et l'inclusion sociale (soutenues par des plans d'action) en lien avec le cycle politique au niveau national, et en associant les parties prenantes nationales, régionales et locales dans un dialogue qui ait du sens, à chaque étape du processus.** La participation n'est pas accessoire. Elle joue un rôle essentiel dans l'appropriation, la visibilité et la l'engagement concernant la stratégie Europe 2020 et la Plateforme, tout en assurant de meilleures politiques. Il faut associer les parties prenantes au niveau national et local à l'élaboration des stratégies pluriannuelles visant à promouvoir la protection sociale et l'inclusion sociale (soutenues par des plans d'action). Le lien doit être fait avec les cycles politiques nationaux afin de garantir des stratégies plus globales, plus intégrées et plus efficaces de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces stratégies et ces plans devraient se baser sur les Objectifs Communs (2006) de la MOC sociale et être soutenus l'ensemble complet des indicateurs pour alimenter le Programme National de Réforme. Les personnes en situation de pauvreté doivent être placées au cœur du processus, et intégrées dans tous les processus politiques européens. Dans ce but, la Rencontre Européenne annuelle des personnes en situation de pauvreté doit être soutenue, ainsi que les rencontres nationales et locales des personnes en situation de pauvreté.
- **Une innovation sociale fondée sur l'expérimentation pourrait jouer un rôle essentiel dans la définition de nouvelles solutions ou réponses aux nouveaux défis. Toutefois, les ONG/les associations locales, qui représentent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, devraient pouvoir participer et accéder aux fonds. Les solutions innovantes ne devraient pas remplacer les solutions qui fonctionnent déjà.** Il conviendrait d'investir dans la recherche /dans l'apprentissage mutuel, de capitaliser sur ce qui réduit véritablement la pauvreté au niveau local, national et européen et de défendre un financement pérenne, principalement lorsque les services de proximité et les projets des ONG sont menacés par les restrictions.
- **Privilégier la mise en place d'une économie socialement responsable. Etablir une définition plus claire de la notion d'économie sociale et de son rôle, susceptible de soutenir le développement de nouveaux services de proximité, ainsi que d'entreprises sociales d'intégration par le travail, au lieu de privilégier une approche étroite du marché du travail.** Il ne faut pas que l'économie sociale soit utilisée pour réduire l'offre générale de services publics. Des règles en matière de financement doivent permettre l'accès à ce dernier aux entreprises sociales locales, qui soutiennent un marché de l'emploi inclusif et qui offrent de nouveaux services de proximité (par exemple, des services de logement, des services sociaux et des services de santé) dans le contexte de l'inclusion active. L'« initiative pour l'entrepreneuriat social » devrait soutenir les entreprises qui offrent des emplois de qualité aux groupes exclus et qui poursuivent des objectifs sociaux.
- **Faire du ciblage des financements européens sur la pauvreté et l'exclusion sociale une priorité contraignante, garantir un modèle de mise en œuvre plus holistique, augmenter les échanges transnationaux, garantir l'implication des parties prenantes et l'accès aux financements pour les ONG locales.** La réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la

pauvreté nécessite un financement prioritaire et des engagements contraignants. Il est nécessaire de mettre en place un modèle de mise en œuvre plus holistique, axé sur l'inclusion active, en faveur d'une consolidation des régimes de protection sociale et des services publics. Ce modèle devrait comporter une dimension transnationale solide et un nouveau fonds pour l'innovation sociale destiné aux projets locaux et accessible aux ONG du terrain. Un cofinancement à 100% devrait être garanti par le biais de subventions globales.

Les points positifs salués par EAPN

- Le texte reconnaît qu'au 21ème siècle, la pauvreté est « inacceptable en Europe », et que « le combat contre l'exclusion sociale, pour la justice sociale et la défense des droits fondamentaux fait depuis longtemps partie des objectifs essentiels de l'Union européenne, fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine et de solidarité ».
- L'idée d'une Plateforme renvoie à celle d'un cadre européen dynamique auquel sont associées toutes les parties prenantes et qui vise la réalisation d'un engagement collectif de prévention et de réduction de la pauvreté.
- Il reconnaît la nécessité d'aller au-delà de la politique sociale pour réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté, en mobilisant toutes les politiques par le biais de mesures transversales et d'une évaluation d'incidence sociale efficace.
- Le texte contient un engagement en faveur d'une « nouvelle logique de partenariat », associant toutes les parties prenantes européennes, régionales et locales, reconnaissant le rôle primordial joué par les ONG, en tant qu'acteurs de premier plan, et qui considère la « participation des personnes en situation de pauvreté » comme un « objectif fondamental des politiques d'inclusion ». EAPN se félicite également de l'engagement, pris dans le cadre de cette logique, à définir des lignes directrices.
- Le texte reconnaît la valeur ajoutée de la MOC sociale et s'engage en faveur d'un suivi des priorités clés : inclusion active, pauvreté des enfants, sans-abrisme et exclusion du logement, migrants et minorités ethniques.
- Le texte reconnaît que les bas salaires et le sous-emploi peuvent créer des travailleurs pauvres ; ce constat remet en question le rôle de l'emploi en tant que solution unique contre la pauvreté. Le texte contient un engagement visant à réaliser les stratégies pour l'inclusion active au niveau national, en garantissant notamment l'efficacité des régimes de revenu minimum.
- Le texte évoque le rôle essentiel attribué à l'économie sociale et à l'innovation sociale, en tant qu'outils au service de l'inclusion. EAPN se félicite également de l'appui qui sera apporté à la création d'une économie socialement responsable par l'« initiative pour l'entrepreneuriat social ».
- Le texte reconnaît l'importance de la garantie d'accès aux services de réseau et de leur accessibilité en termes de prix (par exemple, les services énergétiques, la fracture numérique et les services financiers), ainsi que de l'intégration transversale des objectifs sociaux dans les politiques du marché intérieur et des consommateurs.
- Le texte soutient l'idée selon laquelle les financements européens doivent appuyer les objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, principalement le FSE, PROGRESS et le Fonds européen agricole pour le développement rural un accent étant placé sur l'aide à la participation des ONG dans la mise en œuvre de projets pour l'inclusion active.

Les principales préoccupations et recommandations d'EAPN

1) La pauvreté et l'exclusion sociale ne pourront diminuer de manière pérenne ni une croissance inclusive être atteinte tant que les inégalités et la discrimination ne seront pas combattues, en particulier dans le contexte de la crise.

Au cours de la période 2000-2009, l'augmentation de la croissance et de l'emploi n'a pas eu un impact considérable sur la pauvreté, tandis que les inégalités se développaient dans la plupart des pays. De plus, le risque existe d'un accroissement de la pauvreté en raison de mauvais choix politiques opérés dans le cadre des paquets de relance. Les coupes opérées dans les dépenses ont un impact désastreux sur les services et sur les prestations sociales. Ces coupes affectent davantage les personnes en situation de pauvreté et ne s'accompagnent pas d'un engagement ferme en faveur de nouvelles mesures fiscales plus justes et plus redistributives visant à augmenter les recettes des gouvernements. Comme le souligne le récent rapport de la DG Recherche², « les sociétés égalitaires sont associées à des niveaux plus élevés de croissance économique et d'inclusion politique, tandis que les sociétés inégales connaissent des taux plus élevés de criminalité, de mauvaise santé, de toxicomanie et de pauvreté persistante »³. Des éléments de plus en plus irréfutables montrent que les sociétés plus égalitaires s'en sortent mieux. Cette théorie est appuyée par des éléments concernant la pauvreté, qui est un des principaux déterminants sociaux de la santé. Pour assurer un large partage des bénéfices de la croissance, il conviendrait de mener des actions concrètes visant à assurer un suivi plus efficace des évolutions concernant les inégalitaires, principalement en ce qui concerne le revenu, la richesse, mais également les discriminations dans l'accès aux services sociaux et de santé ainsi qu'aux autres services.

Recommandations

- Dans la section 1, définir un objectif clé visant à réduire les inégalités en matière de revenu/richeesse et d'accès aux services. Cet objectif devrait s'inscrire dans le cadre de l'objectif visant à s'attaquer aux différentes dimensions et causes de la pauvreté.
- Garantir que les indicateurs de mesure des inégalités soient prioritaires dans les Programmes nationaux de réforme et qu'ils représentent l'un des aspects essentiels du suivi de l'évaluation sociale, des stratégies et Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (voir plus bas). Garantir que les indicateurs d'intégration sociale, définis dans le cadre de la Politique Européenne de la Migration, soient pleinement intégrés.
- Proposer un rapport conjoint Commission/CPS visant à mieux comprendre le lien entre pauvreté et inégalités dans les différents Etats membres et à mieux évaluer les différentes tendances. Ce rapport devrait se baser sur les travaux menés par la DG Recherche et par l'OCDE, ainsi que sur les conclusions de l'étude réalisée par T. Atkinson et E. Marlier

² Commission européenne, DG Recherche, *Why social-economic inequalities increase: Facts and Policy papers in Europe* (EUR 24471. EN), 2010.

³ R. Wilkinson et K. Pickett, *The Spirit Level – why more Equal Societies almost always do better*, 2009.

(Revenus et Conditions de vie en Europe, 2010), et évaluer le rôle des politique publique dans la réduction des inégalités, principalement en matière de revenus et de salaires, et de garantie d'un accès égal aux services. Le rapport devrait évaluer plus en profondeur le potentiel de mesures fiscales de type redistributives et des investissements dans les services publics. Il devrait comporter des propositions de recommandations urgentes en faveur d'une stratégie européenne de réduction des inégalités. L'analyse de l'incidence sociale devrait également être utilisée pour évaluer dans quelle mesure les propositions politiques sont redistributives et réduisent l'écart en matière d'inégalités.

- Adopter la directive sur la non-discrimination et offrir une protection à tous les groupes repris à l'article 21 de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux ; définir des mesures volontaristes visant à garantir un accès égal aux services et aux ressources, ainsi qu'à l'emploi.

2) Sceller une approche basée sur les droits, apte à concrétiser la Charte des Droits Fondamentaux et les clauses sociales horizontales, notamment en développant une évaluation plus efficace de l'impact social aux niveaux européen et national. Par ce biais, il s'agit de garantir que toutes les politiques contribuent à atteindre plutôt qu'à s'éloigner de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La Communication confirme l'engagement pris par rapport à la justice sociale et aux droits fondamentaux. Toutefois, elle ne souligne pas la portée de la nouvelle et importante clause sociale horizontale (article 9)⁴, ni des clauses horizontales 8 et 10 ou de l'obligation légale d'intégration transversale des objectifs sociaux dans tous les domaines. A ce propos, l'accès aux droits sociaux devrait être consolidé, principalement pour les groupes de personnes les plus vulnérables. Dans le dossier des migrants, le nouvel agenda européen d'intégration devrait permettre d'avancer dans l'inclusion sociale des migrants, indépendamment de leur statut légal (avec ou sans papiers). Nous nous inquiétons tout particulièrement de l'absence d'analyse de l'impact social de la crise ainsi que des conséquences (positives ou négatives) des politiques menées par les gouvernements européens sur les objectifs fixés – une telle analyse est urgente-. Le processus européen d'analyse de l'incidence sociale reste pour l'instant invisible. Il ne contribue pas à construire la confiance de l'homme de la rue dans les méthodes d'états des lieux et de bilans utilisées par l'UE pour de réaliser ses obligations sociales légales. Bien que l'analyse de l'incidence sociale soit mentionnée, aucune action spécifique n'est proposée pour améliorer le processus et son impact. La Plateforme européenne devra montrer plus explicitement qu'elle est le visage social de la stratégie Europe 2020 en se posant en fer de lance de mesures visant à garantir un processus d'analyse d'incidence (ex-ante et ex-post) plus pertinent, plus participatif, plus transparent et plus légitime aux niveaux européen et national. Le processus devrait associer les parties prenantes, notamment les ONG et les personnes en situation de pauvreté. Les résultats

⁴ Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. (Article 9 TFUE).

devraient faire l'objet d'un débat public au Parlement Européen (et dans les parlements nationaux des Etats membres), tandis que les responsables politiques devraient répondre de leurs actes. Il est urgent d'essayer, à grande échelle, une nouvelle méthode participative d'analyse de l'impact social de la crise afin de rétablir la crédibilité de l'Union européenne.

Recommandations

- Confirmer, de manière explicite, le rôle de la Plateforme européenne et du Comité de Protection Sociale en tant que gardiens du visage social de l'UE et de la stratégie Europe 2020 et en tant que garants de la mise en œuvre de la clause sociale, du pilotage et du suivi d'un processus d'analyse de l'incidence sociale plus efficace au niveau européen et au niveau national (P.12).
- Dans la liste reprenant les principales initiatives (documents de travail des services de la Commission), prévoir la mise en place d'un groupe de travail auquel participeraient les principales parties prenantes, définir une proposition intégrée pour l'amélioration du processus d'analyse d'incidence sociale dans toutes les politiques (notamment les politiques économiques) aux niveaux européen et national. Ce groupe devrait poursuivre les priorités suivantes :
 - Mettre au point un processus plus pertinent, plus efficace, plus transparent et plus participatif auquel seraient associées toutes les parties prenantes, à toutes les étapes, au niveau européen et au niveau national ;
 - Approfondir le travail existant et soutenir la mise au point et l'échange systématique d'outils, de méthodes et de sources de données⁵ ;
 - Associer le Parlement européen (et les parlements nationaux des Etats membres) dans le processus décisionnel, afin d'établir leur responsabilité et de confirmer la légitimité des décisions prises dans le cadre du processus ;
 - Assurer le suivi et faire régulièrement rapport de l'utilisation des analyses d'incidence sociale par les Etats membres dans le contexte des programmes nationaux de réforme.
- Proposer une analyse d'incidence sociale de haut niveau concernant l'impact social de la crise. A cette fin, les parties prenantes seraient associées à une analyse des politiques nationales et européennes menées dans le cadre du paquet de mesures de relance post-crise, notamment des mesures d'austérité. Cette analyse de haut niveau associerait également le Parlement européen lors de la phase de décision relative aux résultats. Susciter un débat sur des stratégies alternatives de relance post-crise et de réduction des déficits publics, notamment par des politiques fiscales plus justes et plus redistributives, des politiques de lutte contre la fraude fiscale et l'évitement fiscal, et la défense de nouvelles taxes, y compris une taxe sur les transactions financières.
- Garantir que le processus n'impose pas une charge de travail insupportable et veiller à l'octroi de ressources financières et autres pour soutenir la participation des ONG et des personnes en situation de pauvreté dans le processus.

⁵ E. Marlier et D. Natali avec R. Van Damm, *Europe 2020: Towards a more Social EU*, 2010.

- Proposer une analyse d'incidence sociale ex-post sur l'impact social de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité et sur le rôle de l'UE.

3) Définir des actions plus concrètes pour une réelle mise en œuvre des droits sociaux qui déboucherait sur une véritable amélioration de la vie des personnes en situation de pauvreté. Il s'agit notamment de définir une feuille de route pour la réalisation de la stratégie pour l'inclusion active et de mettre en place une garantie pour un revenu minimum adéquat, situé au moins au-dessus du seuil de pauvreté.

La Plateforme ne sera crédible que si elle encourage des actions concrètes visant l'implication réelle des personnes en situation de pauvreté. La proposition de la Commission souligne à juste titre la priorité à accorder aux approches intégrées d'inclusion active. Toutefois, la proposition semble minimiser l'approche plus large contenue dans la recommandation sur l'inclusion active, notamment lorsqu'elle s'attarde sur *des systèmes performants d'aide au revenu* (P.6), plutôt que sur *la garantie de compléments de ressources adéquats pour mener une vie dans la dignité*⁶. De plus, la proposition de la Commission ne s'attarde pas suffisamment sur la manière de garantir un accès égal aux principaux services sociaux, notamment le logement, la santé et l'éducation, ainsi qu'aux services d'intérêt général (SIG) tels que l'énergie. Il est primordial de définir une série d'étapes concrètes ainsi qu'un tableau chronologique pour la mise en œuvre. Les autres initiatives phares proposent des actions concrètes pouvant avoir un impact palpable, à l'image de la « Garantie pour la jeunesse » dans la Plateforme « Jeunesse en mouvement ». La Plateforme phare de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pourrait bénéficier d'une *grande initiative concrète et pratique* : garantir un revenu minimum adéquat qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté. Cela pourrait marquer la première étape dans l'élaboration d'une directive-cadre, qui créerait des conditions comparables dans les différents Etats membres et qui jetterait les bases de la participation et d'une croissance inclusive. La crise ne peut justifier un manque de financement. Il convient de trouver des sources alternatives de recettes pour financer le revenu minimum -notamment une nouvelle fiscalité plus juste, de reconnaître son rôle essentiel de stabilisateur automatique et de garantir un investissement social durable.

La seule initiative proposée dans le dossier des services est l'élaboration d'un cadre qualitatif européen au niveau sectoriel dans le domaine de l'accompagnement de longue durée et le sans-abrisme. Toutefois, on ne relève aucune proposition en ce qui concerne les prochaines étapes de la mise en œuvre. L'accès à des services sociaux d'intérêt général (SSIG) abordables doit devenir un domaine d'action transversal. Par exemple, il est primordial de s'attaquer à la précarité énergétique dans le cadre d'une approche intégrée et globale. Celle-ci devrait couvrir les trois causes principales de précarité : revenu inadéquat, envolée des prix énergétiques et mauvaises performances énergétiques des bâtiments et des appareils ménagers. Il conviendrait de relier les plans d'action nationaux de lutte contre la précarité énergétique et les stratégies nationales plus globales visant à promouvoir la protection sociale et l'inclusion sociale (et les plans d'action pour l'inclusion).

⁶ EC. Recommandation sur l'inclusion active, Oct 2008.

Recommandations

- Elaborer une communication évaluant la mise en œuvre de l'inclusion active à l'horizon de l'automne 2011. Celle-ci définirait une feuille de route pour une mise en œuvre cohérente à l'horizon 2020, qui comporterait des propositions concrètes en vue de l'utilisation des fonds européens pour soutenir les approches intégrées nationales, régionales et locales. Elle devrait proposer une approche intégrée de l'inclusion active visant à promouvoir un marché de l'emploi inclusif via des parcours personnalisés vers des emplois durables et de qualité, une aide au revenu adéquat et l'accès à des services de qualité abordables. Elle devrait également porter sur le caractère adéquat la couverture et le taux de recours du revenu minimum.
- Définir comme objectif européen pour chacun des Etats membres afin d'offrir une garantie de revenu minimum supérieur au seuil de pauvreté d'ici à 2020. Constituer un groupe de travail de parties prenantes, qui collaborerait avec le CPS, afin d'avancer dans le dossier des définitions, des méthodologies et des indicateurs communs. Il s'agirait de définir le niveau adéquat en capitalisant sur la révision par les pairs de novembre 2010 sur le thème des budgets de référence. Cela constituerait une première étape dans la construction d'un consensus autour d'une directive cadre. Pareille directive permettrait d'instaurer des situations comparables entre les Etats membres.
- Avancer dans le dossier d'un cadre européen garantissant l'accès aux services financiers de base, notamment l'accès à des comptes bancaires et à des services de crédit équitables.
- Assurer le suivi des avancées dans la mise en œuvre du cadre qualité dans le cadre des stratégies nationales sur la protection sociale et l'inclusion sociale (et des plans d'action pour l'inclusion) et des Programmes nationaux de réforme. Constituer un groupe de travail transversal afin de mettre au point une stratégie et des recommandations pour un cadre européen efficace de garantie d'accès à des services de qualité abordables.
- Dans les propositions relatives aux politiques sectorielles (P. 5 du document de travail des services de la Commission : liste des initiatives), présenter une approche plus volontariste : créer un groupe de travail conjoint multi-acteurs chargé d'élaborer des propositions de mise en œuvre des exigences en matière de précarité énergétique posées dans le nouveau paquet énergie. Ce groupe proposerait également une série de mesures en vue des nouveaux plans d'action nationaux sur l'énergie en établissant le lien avec la MOC sociale, les stratégies nationales et les plans d'action pour l'inclusion sociale ainsi qu'avec les programmes nationaux de réforme.

4) L'emploi seul ne protège pas de la pauvreté. Il conviendrait de mettre au point une stratégie de lutte contre le phénomène des travailleurs pauvres, de garantir l'accès à des emplois durables et de qualité, de lutter contre le dumping social et de consolider les systèmes de protection sociale pour protéger les personnes ne pouvant travailler.

La proposition repose exagérément sur l'emploi en tant que tel, considéré comme « la voie la plus sûre pour sortir de la pauvreté ». Alors que plus de 25% des personnes en situation de

pauvreté ont un emploi (dans certains pays, on atteint jusqu'à 50% et 8% des travailleurs sont des travailleurs pauvres), n'importe quel emploi ne permet pas de faire diminuer la pauvreté, surtout dans le contexte actuel marqué par les pertes d'emplois, l'envolée du chômage et la détérioration des conditions de travail (plus singulièrement dans des Etats membres tels que l'Irlande où la crise sert d'excuse pour diminuer les salaires minimums, tirer vers le bas le niveau des salaires et augmenter le nombre de contrats précaires). Il est nécessaire de mettre au point une stratégie visant à créer des emplois durables et de qualité, offrant des conditions de travail et des salaires décents. Cette stratégie devrait définir une série d'actions spécifiques visant à réduire le nombre de travailleurs pauvres en luttant contre la multiplication des contrats de courte durée ainsi que des contrats de travail intérimaires et de travail à temps partiel forcés. Ces actions devraient garantir une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, lutter contre les discriminations et donner aux groupes vulnérables accès à un marché de l'emploi inclusif. La formation et l'éducation offertes doivent également être pertinentes, principalement lorsque les sans-emploi sont obligés de suivre des formations pour conserver leurs bénéfices sociaux. La définition proposée dans l'initiative phare « de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » est trop restrictive car elle se concentre trop largement sur les conditions de travail, la santé et la sécurité et ne s'attarde pas suffisamment sur la question critique des bas salaires. Un engagement plus ferme en faveur d'un renforcement des systèmes de protection sociale s'impose, afin que ceux-ci offrent une sécurité aux personnes incapables de travailler et qu'ils jouent leur rôle essentiel de stabilisateur automatique de l'économie ainsi que d'élément essentiel de la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Recommandations

- Revoir la formulation (p. 6) : l'accès à un emploi stable et de **qualité** peut véritablement aider les personnes, qui sont en mesure de travailler, à sortir de la pauvreté. L'accroissement, d'ici à l'horizon 2020, du taux d'emploi jusqu'à 75% aussi bien pour les femmes que pour les hommes, **conjugué à des emplois de meilleure qualité et à des salaires décents**, pourrait contribuer fortement à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté. Il faut **investir** dans la consolidation des systèmes de protection sociale pour les personnes qui ne peuvent travailler ou ne peuvent obtenir un emploi décent. De nouveaux investissements publics devraient être consentis dans le domaine nouveau des emplois verts et des emplois dans le secteur des services sociaux.
- Mettre au point de meilleurs critères et indicateurs au niveau européen afin de pouvoir définir et mesurer la qualité de l'emploi en couvrant tous les aspects (notamment les salaires décents et la sécurité) et en capitalisant sur le travail déjà réalisé au niveau international et européen, notamment « l'Agenda pour le travail décent » de l'OIT. Cela permettrait de garantir que la poursuite de l'objectif chiffré en matière d'emploi ne se fasse pas au détriment des efforts déployés dans le cadre de la réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté.
- Elaborer un livre blanc de la Commission en vue de jeter les bases d'une future stratégie européenne globale de réduction du nombre de travailleurs pauvres.
- Mettre au point une évaluation européenne des performances des services publics pour l'emploi, qui insisterait non seulement sur la quantité (par exemple, le nombre de personnes pour qui l'activation a été couronnée de succès), mais surtout sur la qualité des

services et des conseils en orientation professionnelle offerts. Il s'agit de garantir des approches personnalisées permettant un rapprochement entre les personnes et le marché de l'emploi.

- Offrir une aide financière européenne, notamment via le FSE, au développement de parcours offrant une formation et une aide pertinente à l'emploi de qualité. Ces parcours s'inscriraient dans des approches intégrées sur l'inclusion active et seraient soutenus par des initiatives relevant de l'économie sociale.

5) Placer les personnes en situation de pauvreté et les ONG, qui les soutiennent, au cœur de la Plateforme, au niveau national et au niveau européen. Soutenir fermement la MOC sociale en tant que stratégie participative et intégrée, élaborée au travers de stratégies nationales pluriannuelles pour la protection sociale et l'inclusion sociale (soutenues par des plans d'action) et en lien avec le cycle politique au niveau national, et en associant les parties prenantes nationales, régionales et locales dans un dialogue qui ait du sens, à chaque étape du processus.

L'actuelle proposition souligne la nécessité d'une nouvelle approche de partenariat à laquelle participeraient les différentes parties prenantes, notamment les ONG et les personnes en situation de pauvreté. Toutefois, alors qu'EAPN est d'avis qu'il est nécessaire d'associer les parties prenantes à des groupes thématiques de suivi des domaines prioritaires (sans-abrisme et exclusion du logement, pauvreté des enfants, migrants et minorités ethniques), le réseau s'inquiète de l'absence de lien avec la politique nationale. EAPN craint également l'absence de lien avec le rôle joué par les parties prenantes nationales dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans la proposition de la Commission, la MOC sociale n'est mentionnée que marginalement. Aucun engagement n'est pris quant à la poursuite des rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale et des plans d'action nationaux. La seule proposition concrète consiste à poursuivre les discussions concernant l'adaptation des méthodes de travail de la MOC. Ces discussions déboucheront sur un rapport que la Commission publiera fin 2011. Cela risque minimiser considérablement les résultats de la MOC sociale et de saper l'engagement d'élaboration de stratégies nationales pertinentes sur la protection sociale et l'inclusion sociale fondées sur la participation active des parties prenantes.

La proposition reconnaît la grande importance des ONG et des personnes en situation de pauvreté. Toutefois, on ne relève aucune mention de leur participation au développement de stratégies nationales au niveau national, ni de la consolidation des Rencontres des personnes en situation de pauvreté en tant que bonne pratique. Il convient de placer les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans la position de partenaires privilégiés dans tous les processus au niveau national et européen, en s'appuyant sur les Rencontres européennes annuelles des personnes en situation de pauvreté. Les connaissances des personnes en situation de pauvreté sont indispensables à la mise au point de bonnes solutions politiques.

La participation des parties prenantes nationales, régionales et locales, notamment des ONG, s'impose pour que la stratégie Europe 2020 réussisse et que l'on s'approprie, de manière responsable, les meilleures solutions politiques. Il est possible de dépasser certaines des faiblesses actuelles des rapports stratégiques nationaux en élaborant des stratégies nationales pluriannuelles participatives sur la protection sociale et l'inclusion sociale (soutenues par des plans d'action). Ces stratégies suivraient le cycle politique national et fourniraient une base mieux intégrée et plus globale pour les contributions sociales aux programmes nationaux de réforme annuels. Ces stratégies devraient réaliser les objectifs communs de la MOC sociale en insistant sur la prévention et sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Elles s'appuieraient sur un concept et une définition large de la pauvreté et de l'exclusion sociale et seraient soutenues par l'ensemble des indicateurs de la MOC. Elles devraient capitaliser sur les exemples les plus réussis de participation des parties prenantes locales au processus de la MOC sociale, dans le cadre d'un dialogue pertinent et structuré à toutes les étapes du processus politique.

Des lignes directrices pour une participation réussie s'imposent. Toutefois, celles-ci doivent être obligatoires et s'appliquer à tous les processus de l'UE : les stratégies nationales sur la protection sociale et l'inclusion sociale, ainsi que les programmes nationaux de réforme. Des ressources devraient être investies dans l'approfondissement de l'apprentissage mutuel en ce qui concerne les pratiques de gouvernance et de participation. Il s'agit de faciliter la participation des principaux acteurs (notamment les personnes en situation de pauvreté et les ONG) dans l'élaboration et le suivi de ces plans, avec le soutien de financements européens.

Recommandations

- Faire de la participation structurée et pertinente des personnes en situation de pauvreté, des ONG et des autres parties prenantes, une priorité transversale dans tous les domaines de développement politique et dans la réalisation des projets prévus dans la Plateforme. Cette demande s'applique au niveau national et européen et concerne l'ensemble des domaines thématiques prioritaires. Un groupe de pilotage multi-acteurs et interservices devrait être mise en place en soutien de cet objectif de participation. Des personnes en situation de pauvreté et des ONG siègeraient au sein de ce groupe de pilotage afin d'accompagner la réalisation d'une révision semestrielle du degré de fonctionnement de l'intégration transversale de la participation.
- Confirmer de manière explicite l'importance d'une MOC sociale consolidée, basée sur les trois piliers. Cette MOC sociale consolidée devrait comporter des objectifs et des indicateurs communs, s'enraciner dans des mécanismes de rapports sur les stratégies nationales pluriannuelles pour la protection sociale et l'inclusion sociale » (soutenues par des plans d'action sur l'inclusion), suivant le cycle politique national. Ces stratégies devraient être conçues en collaboration avec les parties prenantes, notamment avec les personnes en situation de pauvreté et les ONG, et jeter les bases des contributions sociales aux programmes nationaux de réforme annuels. Une évaluation conjointe Commission/Comité de la Protection Sociale de ces stratégies nationales devrait alimenter la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et les contributions aux programmes nationaux de réforme.

- Confirmer de manière concrète les propositions relatives à une consultation structurée des principales parties prenantes au niveau national et européen. Cette consultation concernerait la manière de consolider, dans la nouvelle gouvernance de la stratégie Europe 2020, les méthodes de travail de la MOC sociale, qui s'enracinent dans les stratégies nationales pluriannuelles pour la protection sociale et l'inclusion sociale. Le processus devrait prévoir une grande conférence rassemblant les parties prenantes, des réunions de dialogue régulières et des contributions écrites (en capitalisant sur la p.10 du document de travail des services de la Commission : liste des principales initiatives).
- Elaborer des lignes directrices contraignantes sur la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques, en particulier dans le cadre des stratégies nationales sur la protection sociale et l'inclusion sociale, des plans d'action et des programmes nationaux de réforme. Proposer des outils pratiques visant à appuyer la mise au point de pratiques efficaces pour les autorités nationales, régionales et locales. Ces lignes directrices devraient comporter des normes minimales quant aux types de parties prenantes à associer, mettre en évidence les principes et méthodes participatives permettant une implication qui ait du sens et capitaliser sur les bonnes pratiques (en les étayant d'exemples pratiques et de conseils de mise en œuvre).
- Dans la liste reprenant les initiatives (Document de travail des services de la Commission), confirmer l'engagement en faveur de la consolidation des Rencontres annuelles des personnes en situation de pauvreté, garantir leur meilleure intégration dans le processus décisionnel de la MOC sociale et de la stratégie Europe 2020, garantir la participation des personnes en situation de pauvreté et présenter des recommandations à la convention annuelle et au Conseil EPSCO. Donner un écho aux mécanismes européens de participation au niveau national en formalisant au moins les rencontres/conseils nationaux annuels des personnes en situation de pauvreté, qui se déroulent dans les Etats membres, ainsi qu'une convention annuelle de suivi de la réalisation de la stratégie Europe 2020 et de la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté. Ce dispositif devrait alimenter la convention annuelle au niveau européen.
- Dans le cadre de l'apprentissage mutuel, investir dans les bonnes pratiques de promotion de participation au travers des révisions par les pairs et par le biais d'échanges plus vastes entre les parties prenantes. Promouvoir la participation via d'autres mécanismes afin de stimuler un transfert de bonnes pratiques au niveau national et au niveau local. Mettre au point des outils pratiques et constituer un groupe de travail multi-acteurs, auquel participeraient des personnes en situation de pauvreté et des ONG les soutenant dans la supervision et le développement du travail.
- Garantir une participation pertinente des parties prenantes en associant les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent à la rédaction, à la mise en œuvre et au suivi des programmes nationaux de réforme (au moins dans les sections qui traitent des objectifs chiffrés généraux et des initiatives phares). Appliquer l'attendu 17 des lignes directrices intégrées.

6) Une innovation sociale fondée sur l'expérience pourrait jouer un rôle essentiel dans la définition de nouvelles solutions ou réponses aux nouveaux défis. Toutefois, les ONG/les associations locales, qui représentent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, devraient pouvoir participer et accéder aux fonds. Les solutions innovantes ne devraient pas remplacer les solutions efficaces.

Investir dans la recherche / l'apprentissage mutuel. Renforcer les capacités en se concentrant sur ce qui réduit véritablement la pauvreté au niveau local, national et européen et défendre un financement durable. L'innovation sociale peut s'avérer être une approche intéressante, particulièrement si elle permet de rechercher des solutions locales à des problèmes locaux. Pareilles approches permettraient d'identifier de nouveaux groupes cibles, ou de nouvelles menaces et risques de pauvreté, ainsi que de nouveaux besoins et de nouvelles manières de travailler. Les organisations liées aux communautés locales et les ONG ont un rôle clé à jouer lorsqu'il s'agit de poser un diagnostic et de trouver des solutions locales, portées par le terrain, à ces défis. Elles auront besoin d'une aide spécifique afin d'accéder au financement et aux autres ressources, ainsi que d'un engagement en faveur de l'évaluation des performances, de l'intégration transversale et du suivi. Toutefois, des doutes subsistent quant aux critères de réussite et à la responsabilité des décisions. La décision de s'attacher en particulier à des programmes d'aide sociale soulève quelques inquiétudes : l'objectif est-il de réduire les indemnités et de forcer les personnes à accepter des emplois peu satisfaisants ou des formations, au lieu de les aider à sortir de la pauvreté et à renouer avec l'inclusion sociale, par le biais d'un accompagnement intégré ?

L'innovation sociale devrait également se baser sur des solutions existantes ayant prouvé leur efficacité. Il faut veiller à ce que les financements ne soient pas redirigés vers de « nouveaux projets novateurs », au détriment d'un financement pérenne et d'un soutien de longue durée à des approches dont l'efficacité est avérée. Cet objectif est particulièrement important à une époque où les services sociaux et autres services de base sont menacés de coupes sombres (y compris les services de proximité et les projets portés par des organisations locales). Des recherches s'imposent, aux niveaux national et européen, afin d'évaluer l'efficacité en termes de réduction de la pauvreté et l'impact des politiques actuelles, en mettant en évidence les conséquences négatives, sur le long terme, des coupes sombres opérées dans ces services, mises en regard des gains fiscaux à court terme. Il convient également d'investir dans la promotion de l'apprentissage mutuel aux niveaux local, national et européen, concernant des mécanismes de réduction de pauvreté ayant prouvé leur efficacité, en leur garantissant un financement adéquat permettant la participation de projets et de parties prenantes locaux.

Recommandations

- L'initiative sur l'Innovation sociale devrait garantir que la définition de principes communs soit sous-tendue par un engagement en faveur de valeurs, des droits humains, de la préservation de la dignité humaine et de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, conformément au nouveau Traité de Lisbonne, et plus précisément de ses Articles 2, 3 et 5, et des clauses horizontales.

- Le programme visant à tester les actions novatrices devrait être ouvert aux ONG locales travaillant avec les personnes en situation de pauvreté ; celles-ci devraient pouvoir siéger, comme parties prenantes, au sein des comités de pilotage.
- Des projets européens de recherche devraient évaluer l'efficacité des propositions d'innovation sociale en matière de réduction de la pauvreté et comparer leurs résultats avec ceux de mécanismes existants. Ces études devraient servir à prouver l'intérêt d'un financement durable de solutions qui fonctionnent.
- Un financement devrait être mis à disposition afin d'encourager l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (dans des actions novatrices, mais également déjà existantes), au niveau local, avec des projets portés par des ONG, ainsi qu'aux niveaux national et européen.

7) Privilégier la mise en place d'une économie socialement responsable. Etablir une définition plus claire de la notion d'économie sociale et de son rôle, susceptible de soutenir le développement de nouveaux services de proximité, ainsi que d'entreprises sociales d'intégration par le travail, au lieu de privilégier une approche étroite du marché du travail.

Promouvoir une économie plus responsable sur un plan social doit devenir la première priorité, par le biais de l'établissement de critères clairs en matière de soutien des entreprises sociales donnant accès à des emplois de qualité pour les groupes exclus et par la promotion d'objectifs sociaux. Il est également essentiel de soutenir l'économie sociale, principalement parce qu'il s'agit d'un outil efficace d'accompagnement de l'inclusion via des entreprises sociales d'intégration par le travail et des entreprises de proximité sans but lucratif. Malheureusement, le flou règne autour de la portée et de la définition de cette notion, alors qu'une plus grande précision s'impose si l'on envisage un renforcement de son cadre juridique et financier. Trop souvent, l'aide à l'économie sociale se limite à une approche étroite axée sur le marché du travail, alors que s'impose une approche plus large de développement de nouveaux services locaux par le biais d'entreprises de proximité. Il faut garantir que l'aide aux entreprises sociales ne serve pas à réduire l'offre de services publics traditionnels. Il convient de préciser les lignes directrices en matière de financement afin de garantir que les entreprises sociales de proximité puissent y accéder dans le contexte de l'inclusion active.

Le lien avec le volontariat manque également de clarté. Le volontariat doit continuer à être perçu comme une expression d'une citoyenneté active, et ne pas remplacer de véritables opportunités d'emplois de qualité. Il faut éviter d'aller vers la suppression de services publics ou leur paupérisation, avec toutes les menaces que cela ferait peser sur leur qualité, leur accessibilité et leur fiabilité.

Recommandations

- Veiller à ce que l'initiative « pour l'entrepreneuriat social » privilégie l'aide aux entreprises qui donnent accès à des emplois de qualité, à des salaires décents, et qui encouragent la poursuite d'objectifs sociaux.
- Proposer une Communication visant à mettre en place une stratégie de consolidation de l'économie sociale dans son rôle de soutien à l'inclusion active, en mettant l'accent sur les entreprises sociales d'intégration par le travail (WISE) et sur la mise en place de nouveaux services de proximité. Il convient, dans un premier temps, d'obtenir un consensus autour de la définition et des principes clés.
- Faciliter l'accès aux Fonds structurels des entreprises de l'économie sociale en s'attaquant aux obstacles financiers (augmentation des taux de préfinancement et de cofinancement) et renforcer leur éligibilité aux subventions globales, à l'assistance technique et aux actions de renforcement des capacités, tout en élaborant et en diffusant des lignes directrices communes, des exemples de bonne pratique et des indicateurs de partenariats, sur base de l'expérience positive d'EQUAL.
- Améliorer la coordination entre les politiques d'inclusion sociale, d'emplois, d'aide aux entreprises et de concurrence, ainsi qu'entre les Directions générales (DG) qui en ont la responsabilité, et mieux soutenir les recherches et échanges sur la nature transversale de l'économie sociale et sur ses avantages.
- Soutenir des initiatives concrètes ramenant entreprises de l'économie sociale et entreprises commerciales sur un pied d'égalité, tout en tenant compte de la valeur ajoutée sociale évidente des premières.
- Renforcer la coopération entre les secteurs privé et public ainsi que le troisième secteur (dont l'économie sociale), notamment en soutenant et en encourageant le recours aux clauses sociales dans les marchés publics.

8) Faire du ciblage des financements européens sur la pauvreté et l'exclusion sociale une priorité contraignante, garantir un modèle de mise en œuvre plus holistique, augmenter les échanges transnationaux, garantir l'implication des parties prenantes et l'accès aux financements pour les ONG locales.

De manière générale, les propositions visant à permettre l'utilisation des financements européens dans des buts d'inclusion sociale et de cohésion sociale représentent une avancée importante, notamment quand il s'agit de privilégier le ciblage de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les Fonds structurels, de simplifier l'accès et le financement des petites ONG (par exemple via les subventions globales) car des exigences élevées en matière de fonds propres (10-20%) constituent souvent le principal obstacle au développement des projets associatifs. Nous soutenons également les propositions en vue d'un Cadre stratégique commun (Common Strategic Framework - CSF) qui assurerait plus de cohérence entre le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Toutefois, certains éléments clés doivent être consolidés : faire de l'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté une

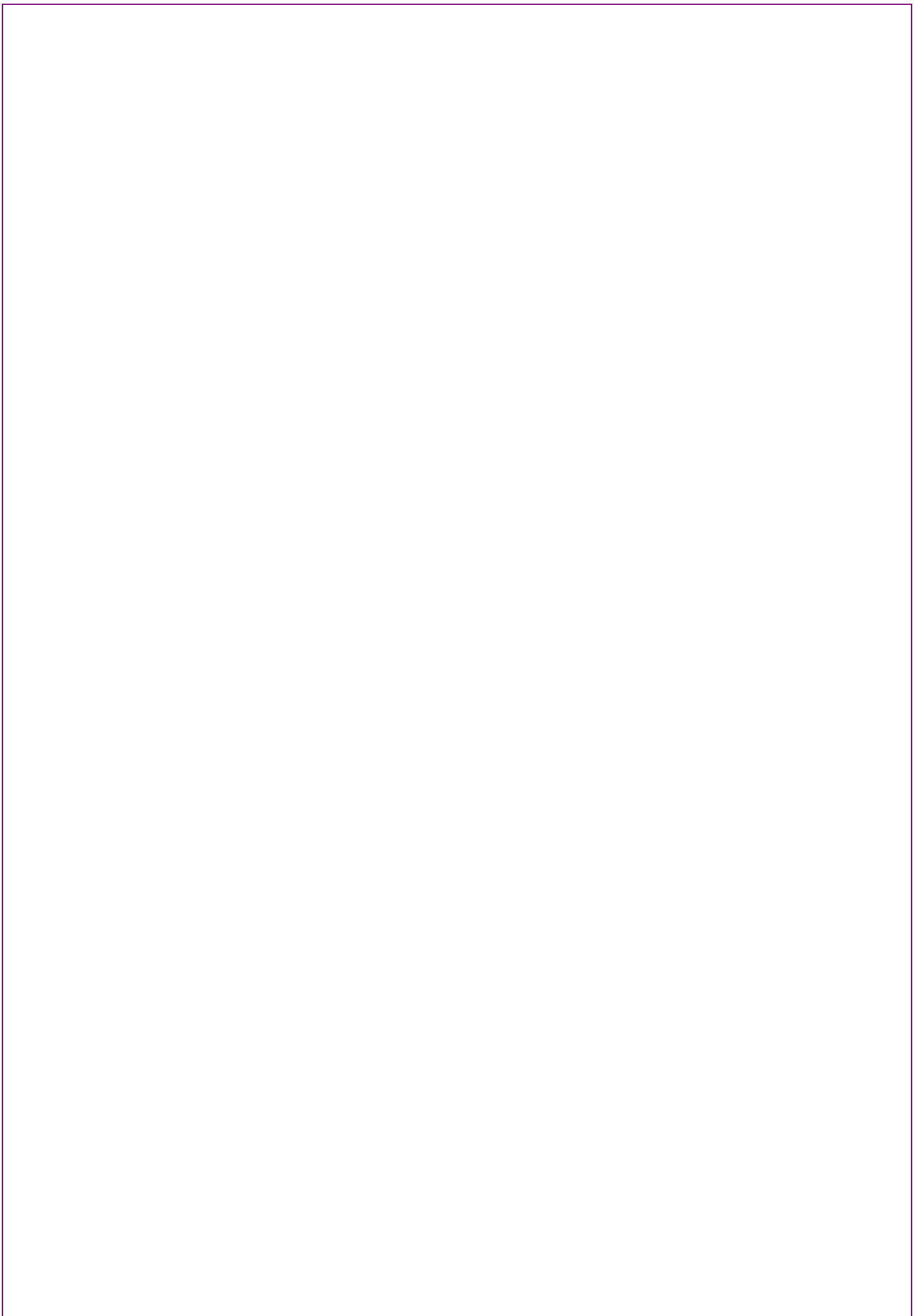
priorité contraignante et préciser les conditions d'une approche plus globale et complète, par le biais de l'inclusion active, privilégier l'objectif d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, et celui du renforcement de la protection sociale et des services publics (plus particulièrement en matière d'accès à un logement abordable et de qualité). Les subventions globales peuvent aider la mise en place de projets de terrain portés par des ONG, toutefois pourraient être assorties d'une assistance technique spécifique aux niveaux national et européen et d'une réserve de financement ou d'un fonds spécifique destiné aux petits projets d'intégration transversale de l'inclusion sociale aux niveaux national et européen. S'impose également un engagement plus marqué en faveur des échanges transnationaux susceptibles de stimuler le partage de solutions novatrices éprouvées. Il est également crucial d'inscrire une meilleure implication des parties prenantes dans le cycle de programmation. Les initiatives de micro-financement nécessitent, pour jouer un rôle de premier plan en faveur de l'inclusion, une stratégie de proximité appropriée et soutenue par des services d'accompagnement intégrés, tout au long du processus de mise en place du projet, afin que celui-ci bénéficie aux groupes en situation d'exclusion.

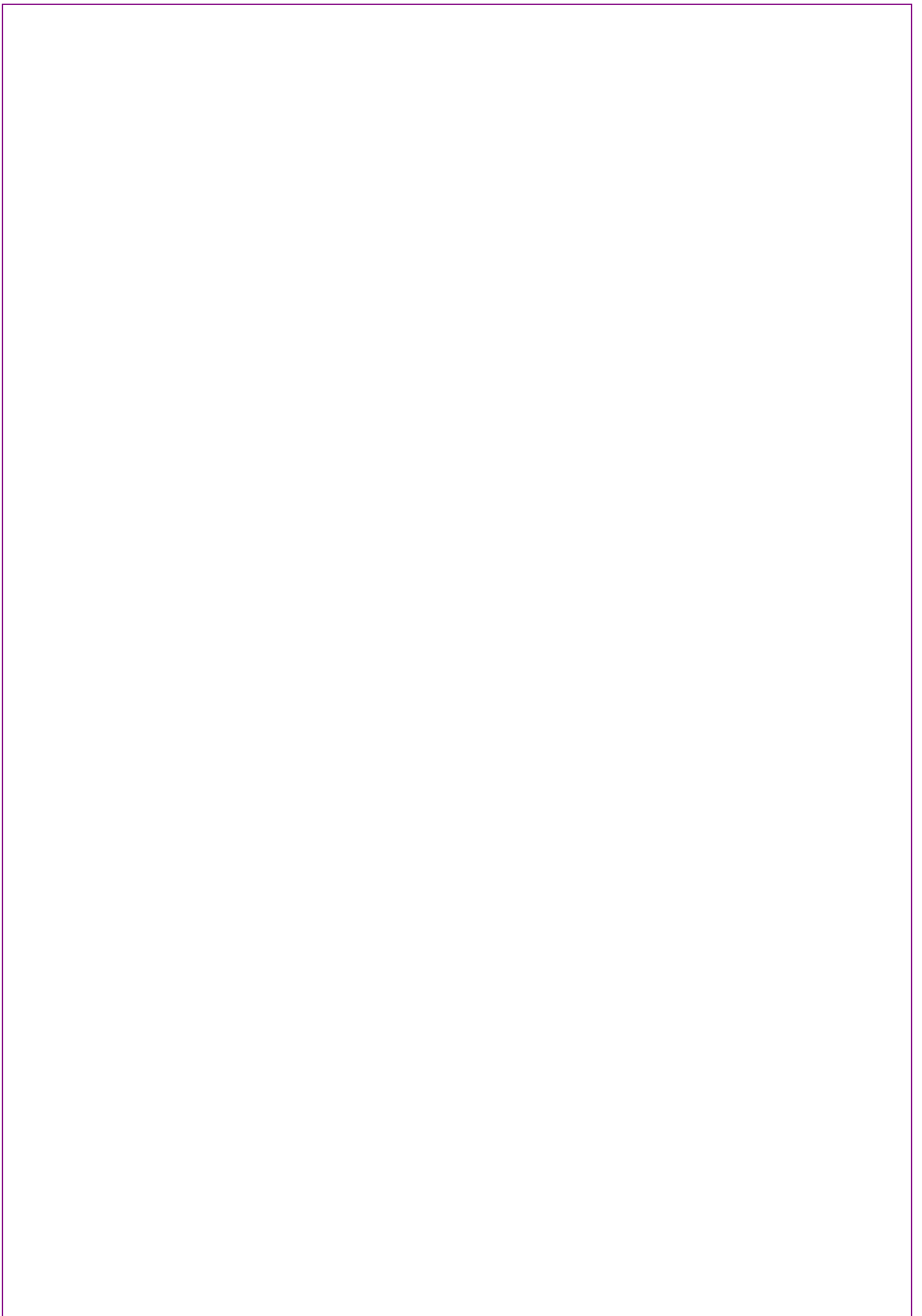
Recommandations

- Faire de l'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté une priorité contraignante pour l'ensemble des Fonds communautaires lors de la révision des Fonds de cohésion et dans le Programme opérationnel. Cette demande s'applique également au Fonds européen agricole pour le développement rural.
- Elaborer des lignes directrices et soutenir les propositions en vue d'une poursuite plus holistique et exhaustive de l'objectif de promotion de l'inclusion sociale, par le biais d'approches intégrées de l'inclusion active, de l'objectif d'emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre, du renforcement de la protection sociale et de services publics.
- Garantir que les Unités de soutien à l'assistance technique des Fonds structurels aux niveaux national et européen soutiennent l'intégration transversale de l'inclusion sociale par le biais des Fonds structurels et encouragent l'implication des ONG sociales comme partenaires dans la mise en œuvre effective de projets de promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, y compris des initiatives portées par ces mêmes ONG. Des projets d'assistance technique portés par des ONG devraient disposer de financements prévus à cet effet au sein des Etats membres et au niveau de l'UE, afin de mieux aider les ONG sociales à accéder à (et à mettre en œuvre) des projets d'inclusion sociale avec le soutien des Fonds structurels.
- Encourager les Etats membres à garantir la poursuite de l'intégration des programmes du FSE et du FEDER en relançant l'approche pluri-fonds dans le but de mener des projets locaux via des ONG de petite taille aptes à renforcer l'inclusion sociale des populations locales, à créer des passerelles intégrées vers le marché du travail pour ceux et celles qui en sont exclus (es), et à créer des structures sociales, locales et de santé, des services de proximité et des services sociaux (enseignement, formation, conseils, aide à l'emploi).
- Sceller la participation des parties prenantes, y compris des personnes en situation de pauvreté et de leurs ONG, dans le processus de programmation par l'élaboration et la promotion de lignes directrices communes, et par une évaluation régulière de la manière dont les fonds contribuent à une meilleure gouvernance, encouragent la participation

accrue des parties prenantes, dont les ONG, dans la réalisation des projets et enfin contribuent à la réalisation des objectifs d'inclusion sociale.

- Investir dans un élément transnational dynamique des Fonds structurels, basé sur les principes participatifs, afin de susciter et de partager des solutions novatrices et éprouvées.
- Proposer une utilisation ciblée des Fonds structurels afin de garantir que la révolution verte se fasse au bénéfice des plus pauvres et qu'elle ait un impact décisif sur la réduction des factures d'énergie en fixant des objectifs chiffrés et détaillés en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Envisager de réserver une partie du financement ou de créer un fonds spécial pour les projets locaux offrant des réponses à de nouveaux besoins locaux et des services accessibles aux ONG avec un cofinancement de 100 %.





INFORMATION ET CONTACT

Pour de plus amples informations sur cette publication, veuillez contacter

Sian Jones, Coordinatrice politique d'EAPN

sian.jones@eapn.eu – 0032 2 226 5859

Pour de plus amples informations sur les prises de position d'EAPN à propos
d'Europe 2020, consultez :

www.eapn.eu



EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK. La reproduction est autorisée à condition que la source soit dûment mentionnée. Janvier 2011.



EAPN reçoit le soutien de la Direction Générale « Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances » de la Commission européenne. Son financement provient du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité (2007 – 2013).

Pour plus d'informations:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement la position de la Commission européenne.